

Discours d'Afrique

Tome 1 : Pour une rhétorique des identités postcoloniales de l'Afrique subsaharienne

Textes édités par
Alpha Ousmane BARRY

Alpha Ousmane BARRY, Anne BOERGER, Marc BONHOMME, Andrée CHAUVIN-VILENO, Jacques CHEVRIER, Emmanuelle DANBLON, Brice Armand DAVAKAN, Fatoumata Diaraye DIALLO, Paul DIÉDHIOU, Jules DUCHASTEL, Pierre FANDIO, Vincent MARIE, Jean-Pierre FEWOU NGOULOURE, Abou Bakry KEBE, Donald IPPERCIEL, Laurent LARDEUX, Paulin MULATRIS, Michael RINN, Abdoulaye Wotem SOMPARÉ, Emmanuel Yenshu VUBO

DISCOURS D'AFRIQUE

**TOME 1 : POUR UNE RHÉTORIQUE
DES IDENTITÉS POSTCOLONIALES
D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCHE-COMTÉ

Collection « LES CAHIERS DE LA MSHE LEDOUX »
dirigée par Jean-Claude Daumas
n° 14

Série « Archive, Bases, Corpus »
Responsable : Jean-Marie Viprey
n° 4

UFR des Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société
30-32, rue Mégevand
25030 Besançon Cedex

DIFFUSION
CiD — 131 BOULEVARD SAINT-MICHEL — 75005 PARIS

© PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCHE-COMTÉ — 2009

ISBN : 978-2-84867-267-0 — EAN : 9782848672670
ISSN : 1771-8996

DISCOURS D'AFRIQUE

TOME 1 : POUR UNE RHÉTORIQUE DES IDENTITÉS POSTCOLONIALES D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Extraits des actes du colloque international
à l'IUFM Fort-Griffon de Besançon,
les 29, 30 et 31 mars 2007

Textes édités par
Alpha Ousmane BARRY

*Ouvrage publié avec le concours
du Conseil régional de Franche-Comté*

L'identité est-elle compatible avec la démocratie? Réflexion sur le processus de démocratisation en Afrique

Jules DUCHASTEL

Département de sociologie
Chaire de recherche du Canada en Mondialisation,
Citoyenneté et Démocratie, UQAM, Canada

Mots-clés :

Identité, Démocratie, Tradition, Autodétermination, Gouvernance.

Le thème du colloque définit trois balises qui devraient encadrer nos discussions. Il s'agira en effet de réfléchir sur les « configurations discursives » que l'on peut repérer dans un ensemble de modalités et de genres discursifs africains. Nous devons mettre en relation ces discours avec la dimension « identitaire » qui leur est propre. Enfin, nous devons nous limiter plus ou moins à la période contemporaine, soit la « période dite postcoloniale ». L'expression « postcoloniale » introduit déjà une certaine ambiguïté du fait qu'elle peut aussi bien désigner l'ensemble de la période depuis les indépendances que la période plus contemporaine caractérisée par une nouvelle forme d'hégémonie impérialiste. Quoi qu'il en soit, il nous semble nécessaire de resituer la période contemporaine dans le temps long qui va de l'époque des colonies européennes, à celle

des indépendances nationales et celle enfin de la mondialisation. Le moment présent est en effet défini par un ensemble de phénomènes liés au processus de la mondialisation, mais ne peut être compris qu'en référence à l'héritage des deux moments de la colonisation et de la libération nationale.

La question des configurations discursives est beaucoup plus difficile. L'ensemble des discours modernes découle d'une « matrice de représentation idéologique du monde » caractérisée par trois invariants : le sujet, l'histoire et la raison (Bourque et Duchastel, 1995, p. 605-619)¹. Le sujet est d'abord le sujet autonome, dépositaire de droits et citoyen actif, mais il est aussi sujet collectif, peuple, nation ou classe sociale. Son action réflexive se situe dans le cadre d'une historicité, c'est-à-dire dans un monde qu'il construit par l'application de la raison instrumentale et téléologique. C'est ce cadre de pensée général qui définit l'espace de déploiement des discours dans les institutions modernes. La philosophie politique a développé abondamment ces thèmes et les politologues analysent les institutions à leur lumière. Plusieurs écrits sur l'Afrique ont tendance à opposer ces thèmes de la modernité aux caractéristiques des sociétés traditionnelles, tout en évitant de porter jugement sur leur supériorité (Mappa, 1999). Mais, ces écrits restent en quelque sorte prisonniers d'une représentation universaliste des catégories de la modernité. Par contraste, James Tully (2005, 2004) propose une lecture critique du « grand récit de la modernité » dont le fondement se trouve selon lui dans l'œuvre de Kant. En 1784, au moment où la colonisation allait prendre toute son ampleur², Emmanuel Kant propose les éléments d'une philosophie de l'histoire qui dessinera les contours du grand récit de la modernité³. Il y développe essentiellement trois principes qui fondent l'universalisme de sa perspective : l'humanité est « une », elle est capable

-
1. Dans le même sens, Grondin affirme à propos du projet Kantien : « ...Kant envisage l'homme dans une perspective 'pragmatique', c'est-à-dire comme un être en devenir, un être libre qui peut et qui doit faire quelque chose de soi-même. Elle [la raison philosophique] pense l'humanité sous les auspices d'un projet de liberté. Le champ d'actualisation de cette liberté ne peut être que l'histoire. C'est en elle qu'auront à s'accomplir les fins de la raison » (Grondin, 1991, p. 144).
 2. Tully nous informe qu'au tournant du 19^e siècle, les puissances coloniales occupaient 35 % de la surface de la terre, alors qu'en 1878, le chiffre était de 67 % et en 1940 de 85 % (Tully, 2004).
 3. Kant publie en 1784 deux opuscules dans la revue *Berlinische Monatsschrift*: « L'idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique » et « Réponse à la question : qu'est-ce que les Lumières ? » (Lafitte, 2005).

de « progrès » et son activité se fonde sur la « raison ». Ce récit originel définit un ensemble d'éléments qui caractérisent aussi bien le système démocratique de l'État nation que celui du système international. Les pères de la sociologie emprunteront ce modèle téléologique pour définir les processus de modernisation, de démocratisation et de civilisation à la base de la séparation et de la spécialisation des sphères de l'économie, du politique et de la culture dans les sociétés modernes⁴. L'époque de la colonisation a donc été caractérisée par ce discours civilisateur dont la légitimité reposait sur l'idée de faire progresser des « peuples attardés » vers les modèles de la citoyenneté, de la République et de la société des nations. Si on peut voir le modèle Kantien comme idée régulatrice devant orienter l'action des sociétés sur elles-mêmes, la lecture critique de Tully (2005) le voit plutôt comme support des visées impérialistes des puissances occidentales. Ainsi, ce dernier reproche à ce modèle de considérer des formes données de l'identité citoyenne, du droit civil, de l'organisation politique, de l'ordre international et de la moralité comme étant universelles et sujettes à être diffusées dans l'ensemble des peuples, ignorant de ce fait les inégalités inhérentes entre les États nationaux et sous-estimant la diversité des traditions.

Au moment des indépendances nationales, un second récit, corollaire du grand récit de la modernité, met de l'avant l'idée de l'autodétermination nationale⁵. Ce récit met en œuvre le principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes tels qu'ils seront formulés dans la charte des Nations Unies en 1945. On peut cependant le lire comme étant une variante du projet impérialiste. Selon Tully, les bons élèves, les peuples qui auront appris de leurs maîtres à intégrer les valeurs de la modernité, sont appelés à se libérer des « contraintes injustes mais nécessaires »⁶ imposées par les métropoles.

Enfin, dans le contexte de la mondialisation, un troisième récit prend racine. D'un côté, dans le cadre de la redéfinition des espaces politiques et de l'érosion de la souveraineté nationale, un discours de gouvernance tend à se substituer à celui de gouvernement (Duchastel, 2004). De l'autre, un discours contre hégémonique, provenant de nouveaux

4. Nous élaborons dans Bourque, Duchastel et Pineault (1999, p. 41-64), les éléments de ces processus d'institutionnalisation modernes.

5. *L'idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique* de Kant (1784) est souvent perçu comme texte fondateur de la Société des Nations et de la déclaration universelle des droits de l'homme.

6. Selon la terminologie Kantienne.

acteurs appartenant à la société civile supranationale, tente d'infléchir le débat sur la régulation démocratique de nos sociétés. C'est à l'ensemble de ces configurations discursives que seront confrontés les Africains dans leur quête identitaire.

Le troisième élément de notre réflexion porte sur les formes identitaires africaines telles qu'elles se manifestent face aux configurations discursives de la modernité à chacune des périodes. Ces formes identitaires continuent cependant de se conjuguer au présent comme d'ailleurs les trois récits dérivés de la représentation moderne du monde. Au récit de la modernité, l'Afrique oppose ses identités traditionnelles. On a trop souvent tendance à réduire cette opposition entre tradition et modernité à un conflit culturel irréconciliable. Nous verrons que la situation africaine se définit plutôt dans les termes d'un syncrétisme entre les diverses formes institutionnelles appartenant aussi bien à l'ordre économique, politique que culturel. L'invocation de la tradition conduit toutefois à questionner l'universalisme abstrait des formes institutionnelles modernes et à réintroduire la possibilité d'une coexistence hétérogène entre divers systèmes culturels (Appadurai, 2001).

Au récit de l'émancipation nationale s'oppose celui de la multiplicité des identités ethniques. Tout un pan du discours africain porte sur la critique des frontières artificielles, de l'iniquité de la répartition du pouvoir entre ethnies, du jeu des puissances dans l'accroissement des tensions interethniques, des pratiques clientélistes liées au fait communautaire. Les identités ethniques se posent donc comme obstacle à la réalisation d'une communauté de citoyens qui les engloberait.

Figure 1 : Tableau récapitulatif de la problématique du colloque

Périodisation	Colonisation 1800-1960	Libération nationale 1960-1980	Ère postcoloniale 1980 à nos jours
Configurations discursives de la modernité	Modernisation/ Démocratisation/ Civilisation	Autodétermination	Bonne gouvernance
Identités africaines	Tradition	Ethnicité	Citoyenneté

Enfin, dans le contexte de la mondialisation, se développe un ensemble de nouvelles identités fondées sur des appartenances et des

intérêts qui n'ont plus de fondement ethnique, communautaire ou familial, mais qui se rapportent aux nouvelles formes de la vie associative caractéristiques d'une société civile naissante. Nous observons là un phénomène comparable à celui des sociétés avancées qui subissent la multiplication de revendications particularistes.

Notre projet est de réfléchir au processus de démocratisation en Afrique et à la question de la compatibilité de l'identité et de la démocratie. Ce faisant, ne sommes-nous pas d'emblée plongés dans le vaste récit de la modernité? Certes, puisqu'il est impossible d'y échapper dans la mesure même où ce récit a contribué à la structuration des institutions politiques qui existent réellement dans ces pays. La question de savoir si on doit interpréter cette institutionnalisation des États-nations et du système international comme relevant de l'impérialisme ou de la démocratie devient relativement subsidiaire. Il est possible de soutenir à la fois la thèse de l'impérialisme et celle de l'émancipation. Il semble en effet impossible de nier le régime d'inégalité entre les membres supposés égaux de la communauté internationale. L'existence d'un système hégémonique sous la gouverne des États-Unis ne fait aucun doute. Ainsi, il est possible de concevoir le système international, ses institutions et ses organisations supranationales, comme autant de leviers favorables à un complexe de domination économique, politique, culturelle et militaire déterminant la place plus ou moins dominée des divers États-nations du Tiers Monde en relation avec « l'hégémon ». Par contre, deux faits demeurent. La plupart des États-nations ont subi l'influence du processus d'institutionnalisation moderne, ne serait-ce que par leur appartenance au système international. Ensuite, le récit de la modernité et les institutions qu'il a contribué à développer, comportent une dimension émancipatrice indéniable. Sans préjuger des modalités de leur mise en application, peut-on affirmer que la démocratie et les droits de la personne ne représentent qu'une autre modalité possible du vivre ensemble? D'ailleurs, il est notable de constater que les mouvements sociaux contre hégémoniques travaillent sur la base de ce même récit de la démocratie et des droits humains. Ils proposent d'en modifier les termes, mais ils s'appuient sur les mêmes aspirations. Une stricte lecture impérialiste des problèmes de la transition démocratique, même si elle garde ses mérites, risquerait d'empêcher de saisir cette portée émancipatrice.

Dans la suite du texte, nous aborderons de manière succincte la question des transformations de la régulation politique en Occident, en montrant comment la problématique identitaire, bien qu'elle ait tou-

jours été présente dans l'institutionnalisation politique de la société, se présente désormais au premier plan du débat politique. Ces transformations affectant la citoyenneté, la nation et la démocratie entraînent une redéfinition de la régulation politique de ces sociétés. Nous verrons, dans un deuxième temps, comment la question identitaire s'est redéfinie en relation avec les diverses phases historiques dans la confrontation des récits et des institutions respectives de l'Occident et de l'Afrique.

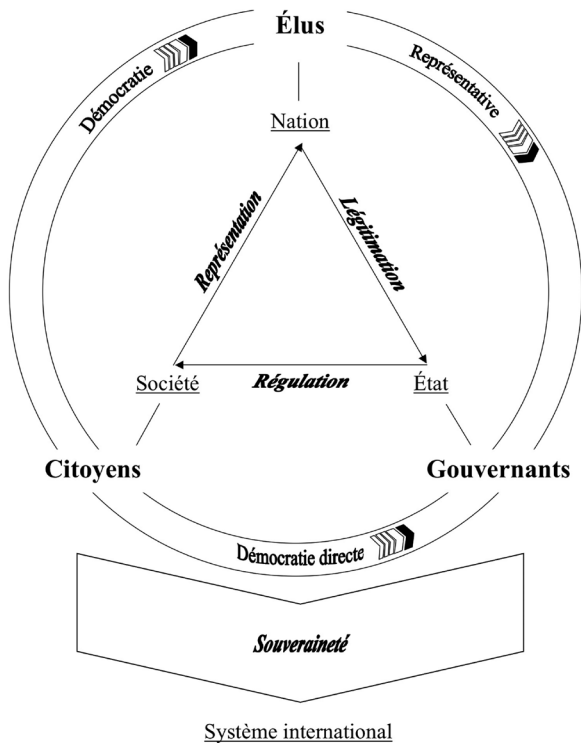
I. Transformations de la régulation politique en Occident

Pour rendre compte des transformations de la régulation politique dans les pays du centre, il est nécessaire de schématiser les processus évolutifs en assumant le risque de s'éloigner d'une analyse nuancée de la réalité. Cependant, il faut insister sur le fait que l'ensemble des processus ainsi schématisés renvoient à des réalités complexes qui ne réalisent que partiellement les modèles ainsi dégagés. La régulation politique moderne en Occident repose essentiellement sur deux institutions, la démocratie représentative et la communauté nationale. La légitimité de la gouvernance politique s'appuie sur l'existence d'un processus institutionnalisé de représentation démocratique dont le principe de légitimité est l'existence d'une communauté nationale. Ce régime fonctionne sur la base de relations entre trois formes institutionnelles qui entretiennent des relations de réciprocité. Le premier acte de ce régime se produit dans la séparation de l'État et de la société. La société civile doit être protégée de l'imperium étatique et l'État prémuni des débordements de la société. Ainsi, s'institue l'ordre juridique définissant les espaces de régulation civile et publique. La relation de réciprocité entre la société et l'État est une relation de régulation. Par contre, ce système ne saurait fonctionner sans légitimité.

C'est ainsi que la nation ou le peuple surgissent comme figure de la communauté des citoyens. La nation entretient dès lors une double relation avec la société et l'État. La nation représente la société au double sens de la figure d'unité et de l'acte de représentation. Ainsi les citoyens dont l'espace premier est la société civile se voient représentés par des élus. Ceux-ci légitiment à leur tour l'action des gouvernants. S'établit ainsi une relation de légitimation entre nation et État. Ainsi fonctionne, en principe, le double dispositif national et démocratique. Il importe peu dans ce modèle que le régime soit de nature unitaire ou fédéraliste. Dans les deux cas, il y a subsomption des communautés ethnoculturelles ou

des groupes nationalitaires sous la figure de la nation. La République unifiée efface en quelque sorte toute trace de diversité alors que le fédéralisme institue son unité sur la base même de cette diversité. Ce qui compte, c'est l'existence d'une unité nationale traduite dans le régime international sous l'appellation de l'État-nation.

Figure 2 : Architecture des institutions politiques modernes



Source : J. Duchastel.

On observe aujourd'hui une étrange proximité entre les nouvelles formes identitaires et les pratiques démocratiques innovantes que l'on retrouve aussi bien en Afrique qu'en Occident. Pour en arriver là, il faut donner un bref aperçu de l'évolution de certaines catégories de la modernité telle qu'elle se manifeste dans les pays du centre. Nous aborde-

rons ainsi les transformations qui ont affecté la citoyenneté, la nation et la démocratie.

La citoyenneté constitue certes le socle de l'institutionnalisation politique des sociétés modernes et de son régime démocratique. L'existence de citoyens libres et égaux, déliés des contraintes de la tradition ou de l'ordre patrimonial est nécessaire pour que l'autodétermination politique puisse se déployer. Pourtant, cette existence proclamée ne se réalise que pauvrement à l'origine dans la réalité des rapports sociaux. Les droits et les libertés civils et politiques sont l'apanage d'une minorité de nantis. La proclamation de leur universalité est pourtant porteuse d'une promesse d'émancipation. C'est ainsi que deux processus marqueront l'évolution des sociétés modernes à travers les diverses phases de leur organisation politique. Le premier processus concerne le mouvement d'extension des droits citoyens à l'ensemble des catégories sociales. On observe ce même mouvement, à des rythmes différents, qui verra les droits civils, juridiques et politiques être accordés à l'ensemble des classes, des sexes, des races, etc. Le second processus se caractérise par un mouvement d'intension des catégories de droits.

Parallèlement aux transformations de la forme de l'État qui passera de l'État libéral classique, à l'État libéral avancé, puis à l'État providentialiste et enfin à l'État néolibéral, on verra les catégories de droits se multiplier en fonction de critères dont le caractère d'universalité sera de plus en plus questionnable. Si le régime libéral est d'abord fondé sur l'existence de droits et de libertés négatifs, l'État social aura tendance à reconnaître, par l'application de politiques sociales de plus en plus étendues, des droits positifs tendant à palier les inégalités inhérentes au développement de l'économie de marché. Alors que les droits sociaux conservaient encore une valeur universelle au moment de leur reconnaissance, ils ont tendance à se démultiplier en fonction des situations particulières de différents acteurs sociaux. L'État néolibéral verra se développer un ensemble de droits identitaires ou catégoriels correspondant de plus en plus à des catégories particulières d'individus. Ainsi, la reconnaissance du régime d'inégalité ou d'iniquité a tendance à induire une désuniversalisation des droits du citoyen. Nous avons employé ailleurs l'expression « citoyenneté incorporée » pour désigner ce phénomène de particularisation des droits, mais aussi le mouvement parallèle de déplacement de la sphère de décision du politique au judiciaire (Bourque, Duschatel et Pineault, 1999).

L'idée de nation a connu un même mouvement de transformation.

À l'origine la nation doit répondre à deux défis. D'un côté, elle doit réussir à intégrer l'ensemble des citoyens appartenant à des communautés culturelles ou linguistiques, voire à des groupes nationaux subordonnés, dans une unité qui se présente sur la scène internationale comme constituant un État nation. De l'autre, elle doit réunir dans un même ensemble national des classes sociales en opposition. Elle se constitue donc sur la base d'un double compromis entre communautés et classes sociales pour former une unité symbolique susceptible de fournir à l'État sa légitimité politique. Ainsi, on trouve dans les sociétés libérales et providentialistes deux types de mouvements sociaux fondés sur l'identité nationale et sur les rapports de travail. Mais l'État providentialiste sera aussi le berceau de nouveaux mouvements sociaux qui se développeront encore davantage dans l'État néolibéral. Il s'agit de mouvements comportant une forte composante identitaire. Les premiers exemples de cette deuxième génération de mouvements sociaux touchent encore des dimensions universelles de la condition humaine. On trouve ainsi le mouvement contre-culturel des années soixante, puis le mouvement féministe et le mouvement écologiste. Viendront, par la suite, un troisième ensemble de mouvements correspondant à des situations particulières dont le principe de revendication est avant tout fondé sur la reconnaissance identitaire. Pensons aux mouvements des gays et lesbiennes, aux mouvements de défense des droits de différentes catégories discriminées, etc. Cette fragmentation identitaire ne remplace pas nécessairement la figure de la nation, mais elle déplace perpétuellement l'identité du côté des catégories particulières. Parallèlement au processus de fragmentation identitaire, on note l'émergence d'une communauté supranationale. Ces mouvements sociaux fragmentés dont il vient d'être question se retrouvent aussi bien au-delà de l'État nation dans un nouvel espace de solidarité qui dépasse la communauté nationale.

Le troisième mouvement de transformation concerne la démocratie. J'ai déjà indiqué que les sociétés modernes se définissent par la démocratie représentative. Les citoyens autonomes expriment leur volonté par le vote de représentants de la nation qui assumeront la tâche de gouverner. Il y a médiation entre la société et l'État de telle sorte que les deux instances n'entrent pas directement en rapport. Une double logique gouverne ce système. D'un côté, l'État doit s'appuyer sur la figure unifiée de la communauté des citoyens à travers les concepts de peuple ou de nation. De l'autre, le système doit fonctionner de manière effective, soit à travers un gouvernement susceptible de décider et d'agir au nom

de la collectivité. Plusieurs crises affectent aujourd'hui ce dispositif de gouverne politique. Nous ne pouvons que les énumérer.

D'abord, il y a une crise de souveraineté qui affecte l'idée même d'une exclusivité dans l'exercice du pouvoir. Les États consentent, plus ou moins, selon leur position dans le système hégémonique des nations à céder ou à partager leur souveraineté dans un nombre croissant de domaines allant de l'économie, à l'exercice de la justice ou aux pratiques culturelles. Cela entraîne une crise de régulation. On la caractérise communément par le surgissement de nombreuses instances de gouvernance ayant un caractère public, semi-public ou privé qui se déploient dans un ensemble de lieux supra, para ou infranationaux. Ces deux crises entraînent plus fondamentalement une crise de légitimité. Qui gouverne désormais et au nom de qui ? La nation elle-même de plus en plus fragmentée n'est plus l'unique référence en termes de légitimité. À la nation comme communauté de citoyens se substituent des ensembles disparates de parties prenantes appartenant à divers espaces : le politique et la société civile dans sa double dimension privée et civique. S'en suit évidemment une crise de représentation. Le modèle de la démocratie représentative n'est certes pas mis en question fondamentalement dans le sens où le régime des élections demeure une voie privilégiée par tous. Cependant, des formes alternatives de démocratie participative sont mises de l'avant. Elles adoptent un caractère plus ou moins radical, allant de la contestation de la régulation néolibérale aux niveaux national ou supranational à la participation aux instances de la gouvernance.

Cette triple évolution déplace le lieu du politique. Nous ne sommes plus en présence d'un citoyen universel dont l'identité serait restreinte à la sphère privée. La nation elle-même n'est plus ce cadre absent de ralliement de toutes les communautés et de toutes les classes. Au contraire, nous sommes de plus en plus en présence d'une pluralité d'identités citoyennes et de mouvements identitaires qui réclament une participation accrue dans le processus démocratique désormais décentré.

II. Évolution des modalités de la question identitaire en Afrique

La question de la compatibilité entre processus de démocratisation et contraintes identitaires doit tenir compte du caractère syncrétique des institutions africaines. Nous reprenons l'expression de « syncrétisme » utilisée par Jean-Pierre Olivier de Sardan (1996, p. 97-116) à propos

de l'économie morale de la corruption en Afrique. Il nous dit :

Cette économie morale, faut-il enfin le préciser, est « postcoloniale » et fondamentalement « syncrétique ». Elle ne reflète aucunement une culture « traditionnelle », ou précoloniale, même si des éléments culturels anciens, transformés et recomposés, se sont incontestablement amalgamés aux éléments hérités de la période coloniale, comme à ceux qu'a produit le temps des indépendances (Olivier de Sardan, 1996, p. 99).

Il s'agit donc d'éviter une lecture culturaliste ou substantialiste des caractéristiques identitaires africaines. Celles-ci se fondent plutôt dans un double syncrétisme. Le premier concerne l'espace de régulation ou, si l'on préfère, les modalités d'exercice du pouvoir. L'Afrique d'aujourd'hui cumule en effet plusieurs régimes de régulation⁷ qui ont caractérisé les diverses périodes de son histoire. La régulation patrimoniale a, dès le moment de la colonisation, coexisté avec un modèle tronqué de la régulation étatique moderne. L'héritage de la forme despotique qu'a prise la régulation coloniale s'est répercuté dans les modalités particulières que les États africains emprunteront au moment des indépendances. Cela a ainsi donné naissance à des régimes étatiques autoritaires et clientélistes. Au moment de la mondialisation, les conditionnalités imposées par les grandes organisations internationales ont à leur tour contribué à déstructurer cet État clientéliste au profit d'une régulation néolibérale. C'est ainsi que les pays Africains sont aux prises avec des logiques relativement contradictoires qui s'affrontent sur le terrain.

Le second syncrétisme se manifeste dans le croisement des récits. D'un côté, l'Afrique est exposée aux trois configurations discursives de la modernité, d'une part, le grand récit de la modernisation, de la démocratisation et de la civilisation et, d'autre part, les récits corollaires de l'autodétermination et de la gouvernance. De l'autre, elle doit concilier les contre récits identitaires de la tradition, de l'ethnicité et de la citoyenneté émergente. L'hypothèse que nous formulons est que ces contre récits qui ont progressivement émergé dans chacun des moments historiques coexistent aujourd'hui. Nous aborderons pourtant chacun de ces contre récits dans l'ordre de leur apparition historique.

III. Identité traditionnelle et modernité

La première période historique, celle de la colonisation, marque l'affrontement fondamental entre tradition et modernité. Cet affrente-

7. Nous pensons aux formes de la domination définies par Weber (1978).

ment n'est pas propre à l'Afrique. Il s'est produit dans toutes les sociétés qui se sont modernisées et il s'est prolongé sur une très longue période. C'est donc dire que les modalités de la régulation politique et les diverses formes d'institutionnalisation moderne ont longtemps différé dans les faits du type idéal de la régulation rationnelle, défini par Weber. En ce qui concerne l'Afrique, du point de vue de la question que j'ai formulée, il est intéressant de relever deux difficultés dans le passage à une forme moderne de société. En raison des allégeances patrimoniales à la famille, au clan, au village, à l'ethnie, il est difficile d'envisager la mise en œuvre d'une administration publique fondée sur la neutralité axiologique. Pour les mêmes raisons, il est tout aussi difficile de voir émerger l'individu libre et autonome, sujet de droits et acteur politique. C'est pour cette raison, que des analyses culturalistes ont statué sur l'incompatibilité entre les deux modèles. Nous croyons plutôt qu'il y a eu interpénétration de ces deux modèles. D'abord, les divers processus d'institutionnalisation moderne sont à l'œuvre et marquent inévitablement de leur poids les formes de la pratique et de l'organisation sociales. Le simple fait, par exemple, d'appartenir au concert des nations implique d'afficher les apparences d'un régime démocratique et de souscrire, du moins officiellement, aux conventions sur les droits de la personne. Par contre, chaque société particulière ne peut éviter de définir des modalités chaque fois différentes de mise en œuvre de ces processus.

Le poids de la tradition se fait d'abord sentir dans la difficulté d'émergence du sujet autonome, libre des contraintes de la communauté. C'est sur la base de cette difficulté que Sophia Mappa (1999) constate des différences de rationalités entre modernité occidentale et « autres cultures ». Elle caractérise les sociétés non occidentales comme étant indifférenciées du point de vue de l'individu. Traçant les contours de l'individualisme moderne, elle contraste les traits caractérisant d'un côté l'individu moderne et de l'autre le membre des communautés culturelles traditionnelles. Selon ce modèle, l'individu moderne est fortement différencié, il jouit de la liberté d'entreprendre et de penser, il est auteur de ses représentations et de ses actes, il s'appuie sur la rationalité comme moyen d'intellection et d'action, alors que le membre d'un groupe culturel indifférencié est soumis aux exigences normatives du groupe et appréhende le monde en fonction de vérités plus ou moins immuables. L'auteure refuse de considérer une logique plus valable que l'autre et insiste pour affirmer que les valeurs occidentales ne sauraient prétendre à l'universalité, récusant du même coup l'ambition occidentale d'impo-

ser son modèle démocratique. Mais, outre le fait qu'une telle opposition opérée entre deux logiques conduit inévitablement à une hiérarchisation plus ou moins volontaire des modèles, il nous semble que le problème devrait être posé autrement.

Selon Alain Marie (1997, p. 53-109), il est utile de distinguer deux processus, celui de l'individuation et celui de l'individualisation. Le deuxième processus renvoie au modèle occidental qui conduit, selon le point de vue, à une hyper-individualisation anomique (Lipovetsky, 2004) ou à une autonomisation émancipatoire (Taylor, 2003). Par contre, le premier processus, l'individuation, permet de penser l'existence d'acteurs individués quelles que soient les conditions de leur intégration sociale. De ce point de vue, il n'y a pas de raison de penser que les acteurs africains ne se concevaient qu'en tant que groupes ou communautés. Il nous semble plus utile de penser les conditions d'existence des acteurs individuels en tant qu'ils sont exposés à plusieurs logiques d'intégration. D'abord, du point de vue même de la tradition, les individus n'occupent pas tous la même place (certains sont soumis, d'autres dominant). Ensuite, les individus sont de plus en plus exposés à des systèmes de contraintes diversifiées. Ils appartiennent à la fois à la communauté, mais sont aussi des sujets de droit ayant un accès relatif au processus électoral et vivent dans des environnements économiques tendant progressivement à les libérer des rapports de subordination traditionnels. Plusieurs analyses vont dans le sens d'identifier la difficulté d'implanter les processus démocratique et bureaucratique dans le contexte d'une forte identification communautariste. Mais, il faut aussi considérer que les solidarités communautaires sont constamment ébranlées par les transformations économiques et politiques des sociétés africaines. C'est donc dans le jeu de confrontation entre ces logiques modernes et traditionnelles que se définissent les acteurs sociaux.

La seconde manifestation du poids de la tradition apparaît dans la difficulté d'instaurer une régulation fondée sur la neutralité axiologique et de penser la légitimité de l'exercice du pouvoir en termes démocratiques. Plusieurs réflexions ont porté sur ce problème. Citons d'abord Sophie Mappa (1999) qui oppose deux conceptions du pouvoir, l'une appartenant au monde occidental et l'autre étant typique des sociétés traditionnelles. À un pouvoir conçu comme étant désacralisé, auto institué, unifié, désincarné et questionnable, elle oppose un pouvoir sacralisé, communautarisé, à la fois fragmenté et fusionné, illimité et inquestionnable. Cette mise en contraste de deux modèles souffre de la même dif-

ficulté soulignée plus haut. Elle laisse peu de place à la compréhension des formes syncrétiques dans l'exercice et la légitimité du pouvoir.

Les travaux de J. P. Olivier de Sardan (1996, p. 97-116; 2003) nous permettent de saisir ce syncrétisme à la fois au plan du pluralisme normatif et des modalités particulières de la gouvernance. Ainsi, il nous parle de l'instabilité des normes provenant de la superposition de plusieurs types de droits hérités des périodes historiques successives. Il nous dira :

...avant la colonisation (droit local/droit musulman, par exemple), sous la colonisation (droit coutumier/droit indigène/droit français), avec les indépendances (droit national, souvent modifié) (Olivier de Sardan, 1996, p. 101).

On assiste donc à l'expression d'un pluralisme normatif et juridique et à l'empilement de différentes formes de pouvoirs. C'est ainsi que des logiques appartenant au monde traditionnel investiront les mécanismes de régulation bureaucratique pour les infléchir dans un sens relativement étranger à leur propre rationalité. L'auteur souligne un ensemble de traits caractérisant ce type de gouvernance :

Le clientélisme, l'opposition entre le formel et le réel, le chacun-pour-soiisme, les espaces de soupçon, le privilégisme, le mépris des usagers anonymes, l'échange généralisé des faveurs, la corruption systémique, la culture de l'impunité, la démotivation des fonctionnaires, l'improductivité et le double langage (Olivier de Sardan, 2003).

Ce sont encore davantage les travaux d'Alain Marie (1997, p. 53-109) qui nous permettent de comprendre la logique à l'œuvre derrière ces formes syncrétiques de la régulation. Il développe la double thèse de la répression de l'individualisme et d'une économie politique de la dette pour expliquer l'existence du despotisme étatique et du clientélisme. D'un côté, l'individu est soumis à la communauté et toute expression individualiste est réprimée comme manifestation de sorcellerie. De l'autre, s'organise une économie de la dette et de la créance comme moteur de la socialité et de la socialisation communautaires. Les individus sont ainsi perpétuellement dans une relation de dette envers autrui dont la figure symétrique est la créance. Ce qui aura été donné parce que dû sera éventuellement récupéré dans un temps ultérieur. Cette économie de la dette se présente en fait comme protection sociale généralisée. Marie explique que le despotisme d'État et le clientélisme en Afrique proviennent d'un « enracinement de l'État dans les profondeurs historiques des sociétés communautaires et de leurs traditions autoritaristes » (Marie, 1997, p. 91). Cependant, il souligne avec force que le despotisme

colonial et les traditions unanimistes, par exemple celles provenant des partis communistes européens, ont renforcé le caractère autoritaire et clientéliste de l'État. Ainsi, ce triple héritage aurait contribué à établir le syncrétisme entre les logiques patrimoniales, prédatrices, clientélistes et antidémocratiques.

Il ressort de ce qui précède que les identités traditionnelles contribuent à entraver jusqu'à un certain point le processus de démocratisation au moins sur deux plans. Elles rendent difficile l'émergence du sujet individualisé ou autonome qui est présupposé dans la logique des droits démocratiques. Elles empêchent également le plein déploiement d'une neutralité axiologique dans l'application des règles bureaucratiques. La tradition ne suffit donc pas à expliquer les difficultés que connaissent les États africains et il faut faire appel au despotisme colonial et aux modèles politiques autoritaires européens à l'époque des indépendances pour comprendre la forme autoritaire et clientéliste qu'ont empruntée les États africains.

IV. Identité ethnique et autodétermination

La question ethnique est lourde de signification et elle explique une grande partie de la dynamique des conflits en Afrique. Le fait de poser la question de l'identité ethnique dans le contexte de la libération nationale et du récit de l'autodétermination ne doit pas être interprété comme une restriction de cette question à ce seul moment historique de l'Afrique, au contraire. Il s'agit plutôt d'indiquer que la question des identités ethniques se pose comme obstacle possible à la formation d'une communauté nationale. Cet obstacle a été surmonté dans les pays occidentaux à travers plusieurs solutions institutionnelles plus ou moins axées sur une conception unitaire ou plurielle de la communauté des citoyens. Mais, dans tous les cas, ces solutions ont permis la coexistence relativement pacifique des divers groupes culturels ou nationaux, même si cette coexistence est régulièrement questionnée dans le cadre de débats démocratiques.

Par contre, l'identité traditionnelle ou communautariste repose largement sur l'existence d'une multiplicité d'identités ethniques. Ainsi, la difficulté d'émergence de l'individu autonome et le caractère autoritaire et clientéliste des États tiennent largement à l'existence de solidarités ethniques en conflit.

Comprendre le problème de la multiethnicité en Afrique impli-

querait que nous revisitions l'histoire africaine. Brice Davakan explique que le foisonnement identitaire en Afrique est le produit d'une histoire qui a contribué à approfondir les clivages ethniques. Il nous dit :

[Les États africains] sont évidemment le produit d'un processus commencé bien avant la conquête européenne, et les représentations sociales du pouvoir politique en Afrique noire se sont sédimentées dans trois périodes historiques distinctes : l'héritage de la civilisation égyptienne qui forma l'archétype du culte de la personnalité politique; les turbulences des conquêtes musulmanes et la traite transsaharienne qui provoquèrent de profonds bouleversements culturels et politiques ainsi que d'importants déplacements et brassages de populations; et enfin l'esclavage outre-atlantique et la colonisation qui vont briser et refonder au complet les structures sociales et politiques, et vont ouvrir l'Afrique à une modernisation factice (Davakan, 2007).

L'auteur s'emploie à montrer comment chaque période de cette histoire a accru la diversité et le brassage des groupes ethniques. Au cours de la période précoloniale, on assiste déjà à la dispersion des micro-cultures provoquées par les razzias et la chasse aux esclaves. La traite outre-atlantique profitant de l'expérience et des structures esclavagistes arabes ne fera qu'accroître cette dispersion et cette désorganisation sociale, au point où l'Afrique du XIX^e siècle se caractérise par la floraison de royaumes tribaux en guerre et un « profond sentiment d'insécurité face à l'altérité ». La pacification imposée par les puissances coloniales à partir des années 1880 exploitera cet état de guerre permanente en divisant pour régner. Pour finir, les indépendances se feront sur la base de nations fictives à partir de frontières artificielles tracées par les Métropoles.

Comment alors penser le rapport entre ethnicité et démocratie ? Au-delà du double obstacle que représente la difficulté d'émergence du sujet autonome et de l'État de droit, on observe une double instrumentalisation de l'ethnicité en Afrique. Sur le plan politique, cette instrumentalisation se traduit par la monopolisation des pouvoirs par des ethnies particulières dans le cadre d'États multiethniques, ce qui conduit sporadiquement à des conflits qui peuvent devenir meurtriers. Mais, il y a aussi instrumentalisation économique des ethnies. Nous nous référons ici à la postface d'un article d'Alain Marie sur la société civile en Afrique francophone, où il réfléchit sur le « retour en force des identités communautaires » en Côte d'Ivoire (Marie, 2003). Il y voit une

instrumentalisation performatrice des identités ethniques par des bourgeoisies qui, dans leur compétition pour le pouvoir, s'appuient certes sur des dynamiques ethno-régionalistes, mais veulent ignorer (ou faire ignorer) que celles-ci s'alimentent en réalité à des dynamiques renvoyant, en dernière analyse, à des conflits de nature sociologique (Marie, 2003, p. 90).

Différentes fractions de la bourgeoisie, la bourgeoisie sudiste s'appuyant sur les petits planteurs autochtones de café et de cacao et une bourgeoisie économique de grands commerçants dont la base sociale est constituée de commerçants, de boutiquiers et d'artisans, entrent en « lutte pour le contrôle du principal moyen de production que représente la terre dans la moitié sud du pays et [...] pour le contrôle du pouvoir d'État... » (Marie, 2003, p 99).

En somme, la multiethnicité de l'Afrique semble représenter un obstacle infranchissable pour la démocratie. Sa double instrumentalisation politique et économique semble empêcher l'émergence des conditions de la démocratie : l'existence d'une citoyenneté assumée, d'une communauté politique unifiée et d'un État de droit au-dessus de la mêlée. C'est ici pourtant qu'un premier rapprochement peut être pensé avec les situations que connaissent les États développés. En effet, les questions du multiculturalisme et de la plurinationalité se posent de plus en plus dans le double contexte de la mondialisation et de la fragmentation des sociétés contemporaines. L'Europe représente un exemple unique de réalisation d'un modèle d'intégration supranationale comportant les éléments d'une citoyenneté commune et de structures étatiques partagées. Également, dans le cadre de la multiplication des accords bi ou multilatéraux et de l'importance croissante des institutions supranationales, la question d'imaginer des structures politiques capables d'intégrer la diversité est de plus en plus d'actualité. Il devient possible d'envisager l'émergence de nouveaux modèles d'intégration démocratique qui feraient place à la diversité ethnique ou nationalitaire⁸.

8. Brice Davakan se propose ainsi d'étudier l'émergence de pratiques démocratiques locales au Bénin. La « démocratie ancrée » permettrait, selon lui, de faire la synthèse entre « l'acceptation universalisée de la démocratie, comme élaboration d'une citoyenneté commune et édification d'un État de droit » et « *empowerment* politique des identités 'naturelles' ou historiques qui composent les États africains hérités du colonialisme », Voir son projet de thèse, Montréal, UQAM.

V. Identité citoyenne et gouvernance⁹

Le moment de la mondialisation que l'on peut qualifier de post-colonial au sens plein, se caractérise par le récit de la gouvernance et des formes de résistance contre hégémonique qui peuvent lui être associées. J'ai dit plus haut que l'Afrique se caractérise par un double syncrétisme des régimes de régulation et de représentation qui induisent un inachèvement perpétuel des formes institutionnelles. On peut affirmer que la mondialisation contemporaine a accru la complexité de la situation des pays africains. Ainsi, comme nous l'avons vu, la question ethnique est souvent instrumentalisée au profit d'intérêts économiques. Il s'agit probablement du premier effet du développement effréné de la mondialisation sur les sociétés africaines. L'exploitation des ressources pèsera lourdement dans l'économie politique de ces sociétés. Le second impact est de nature politique et s'est exercé à partir des grandes organisations internationales qui ont imposé les régimes de conditionnalité ayant pour effet la déstructuration des États nationaux et mettant ainsi en péril le modèle de solidarité clientéliste. Le troisième impact provient de l'intervention massive des ONGs qui, souvent dans le sillon des grandes organisations internationales, viendront pallier les difficultés engendrées par l'imposition de régimes d'austérité.

L'ensemble de ces phénomènes liés à la mondialisation auront des effets délétères sur les formes de l'organisation sociale, mais aussi sur l'identité des individus. Le premier porte sur les formes de la solidarité communautariste, mettant en péril les dimensions identitaires traditionnelles et ethniques. L'économie politique de la dette qui, à la période des indépendances, s'est fusionnée au fonctionnement clientéliste et autoritaire de l'État, sera mise en péril. Faute de moyens, les appareils de l'État n'arrivent plus à entretenir le système des privilèges et des prébendes et les membres des communautés sont laissés pour compte. Délesté de la protection sociale sur laquelle l'individu pouvait compter, il se trouve de plus en plus laissé à lui-même, isolé des réseaux de solidarité. Cela, joint au phénomène de l'urbanisation croissante, fait que les individus sont de plus en plus déliés de leur attachement communautariste et multiplient les appartenances à des groupes désormais définis en termes sociologiques : le sexe, la classe, mais aussi un ensemble d'intérêts corporatistes.

On peut affirmer que la démocratie en Afrique a souffert de l'absence d'une société civile définie comme lieu d'émergence du sujet auto-

9. On trouve des éléments intéressants de réflexion dans Marie, 2003.

nome et de ses diverses allégeances privées. Les liens communautaires ont empêché l'individualisation nécessaire à la réalisation de l'idéal démocratique fondé sur l'existence de sujets libres et égaux. Paradoxalement, la mondialisation, dans ses dimensions économiques et politiques, crée, malgré un processus menant au cumul des exclusions sociales, les conditions d'émergence d'une société civile. Il est certes problématique de parler de société civile supranationale, mais c'est tout de même sur la base de celle-ci que la démocratie est devenue le point focal de la revendication politique. Encore ici, nous trouvons un point de convergence entre l'Afrique et les pays occidentaux. Sans se faire d'illusion sur le caractère franchement asymétrique de la composition des organisations et mouvements de la société civile en faveur du Centre, il n'en reste pas moins que l'idéologie politique contemporaine se développe dans le récit de la démocratie participative et des formes de résistance face à la puissance hégémonique de l'économie. Le paradoxe de la mondialisation, c'est qu'en accroissant les formes d'exploitation économique de l'Afrique et en déstructurant les capacités d'action étatique, elle recrée peut-être les conditions de formation d'une société civile qui apprend petit à petit les rudiments de la démocratie, non plus à travers le modèle de la démocratie représentative qui n'a jamais vraiment émergé, mais à travers un modèle alternatif de démocratie participative qui semble la seule voie offerte aujourd'hui à ceux qui veulent résister au pouvoir hégémonique.

Conclusion

Il importe aujourd'hui de prendre acte des profondes mutations de la régulation politique aux niveaux aussi bien national que supranational. Ces transformations ont joué jusqu'à maintenant en faveur des forces du marché et de la financiarisation du capitalisme. Il n'en reste pas moins que de nouvelles formes de mobilisation ont pris corps dans l'espace global visant à réintroduire la problématique démocratique. L'Afrique n'échappe pas à ce mouvement global. Nous avons tenté de montrer qu'on ne peut comprendre les institutions et les représentations africaines à travers la simple opposition entre tradition et modernité. Les formes institutionnelles et représentationnelles sont le produit synchrétique de plusieurs moments historiques. Par ailleurs, les phénomènes de la mondialisation et de la fragmentation des sociétés actuelles induisent des transformations des institutions à la base du modèle de l'État-nation

et du système international. La citoyenneté universelle dont les particularismes étaient confinés à la sphère privée, se complexifie et se définit désormais par l'appartenance à des identités diverses. La nation n'est plus le cadre abstrait de ralliement de toutes les communautés et de toutes les classes. L'identité se fragmente et la souveraineté autrefois entière est désormais partagée par diverses instances infra, para ou supranationales. Une crise de la représentation et de la légitimité du processus démocratique en découle. Dans ce contexte global, la tâche de l'Afrique ne consiste plus uniquement à s'insérer dans la logique des institutions démocratiques modernes, mais de participer à la réinvention de la citoyenneté, de l'État-nation et de la démocratie dans ce contexte de mutation généralisé. Il ne faut pas se faire d'illusion sur le caractère fortement asymétrique des forces en présence, mais l'espoir du développement de la démocratie en Afrique se trouve dans les nouvelles formes que celle-ci est en train d'acquiescer dans les pratiques et les discours contre hégémoniques.

Bibliographie

- APPADURAI A., 2001, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot.
- BOURQUE G., DUCHASTEL J. et PINEAULT É., 1999, « L'incorporation de la citoyenneté », *Sociologie et Sociétés*, vol. XXXI, n° 2. p. 41-64.
- BOURQUE G. et DUCHASTEL J., 1995, « Texte, discours et idéologie(s) », *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, vol. 73, n° 3, p. 605-619.
- DAVAKAN B., 2007, « Comprendre l'Afrique noire : une brève archéologie politique », *Bulletin de la Chaire MCD*, n° 8, p. 3, <http://www.chaire-mcd>.
- DUCHASTEL J., 2004, « Du gouvernement à la gouvernance, Crise ou ajustement de la régulation », in CANET R. et DUCHASTEL J. (eds), *La régulation néolibérale, Crise ou ajustement ?*, Outremont (Québec), Éd. Athéna.
- GRONDIN J., 1991, *Emmanuel Kant*, Paris, Criterion.
- KANT E. (trad. FOLLIOT P.), 2002 (1784), *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolite*, traduction effectuée à partir des *Oeuvres complètes* de Kant de l'Académie de Berlin, t. III, disponible en ligne sur <http://www.philotra.com>.

- LAFITTE, J. (éd.), 2005, *Idée d'une histoire universelle. Qu'est-ce que les Lumières ?*, Paris, Nathan.
- LIPOVETSKY G., 2004, *Les temps hypermodernes*, Paris, Grasset.
- MAPPA S., 1999, *La démocratie planétaire : un rêve occidental ?*, Saint-Maur-des-Fossés, Sépia.
- MARIE A. (éd.), 1997a, *L'Afrique des individus. Itinéraires citoyens dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala.
- MARIE A., 1997b, « Du sujet communautaire au sujet individuel », in MARIE A. (éd.), *L'Afrique des individus. Itinéraires citoyens dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, p. 53-109.
- MARIE A., 2003, « Pas de société civile sans démocratie, Dialectiques ivoiriennes entre identités communautaires et identifications sociologiques », in LEIMDORFER F. et al., *L'Afrique des citoyens : sociétés civiles en chantier*, Paris, Karthala.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 1996, « L'économie morale de la corruption en Afrique », *Politique africaine*, n° 63, p. 97-116.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 2005, « État, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest francophone. Un diagnostic empirique, une perspective historique », *Politique africaine*, n° 96, p. 132-162.
- TAYLOR C., 2003, *Les sources du moi. La formation de l'identité moderne*, Montréal, Boréal.
- TULLY J., 2004, « Understanding Imperialism Today : From Colonial Imperialism through Decolonization to Post-Colonial Imperialism », *Montreal Political Theory Workshop*, Montréal, McGill University.
- TULLY J., 2005, « On Law, Democracy and Imperialism », *Twenty-First Annual Public Lecture*, Centre for Law and Society, Ediburgh, University of Ediburgh.
- WEBER M., 1978, *Economy and Society: an Outline of Interpretive Sociology*, 2 vols, Berkeley, University of California Press.

L'Afrique a connu la traite des noirs, la colonisation, les indépendances, la mondialisation. Aujourd'hui les représentations des peuples africains ont considérablement évolué. En prenant en compte toutes les vicissitudes historiques qui ont marqué le continent, on peut se demander comment une identité si gravement menacée ou déformée se manifeste dans le discours africain postérieur à la décolonisation.

En déplaçant la problématique de l'identité telle qu'elle est posée en sciences humaines et sociales d'une part et dans les études littéraires d'autre part, et en articulant systématiquement cette problématique à celles du discours, les contributions ici rassemblées ont abordé la question des identités africaines sous l'angle de formes rhétoriques propres repérables dans le discours (politique, médiatique ou quotidien) ainsi que sous l'angle d'une revendication identitaire d'ordre ethnique, politique ou corporatif qui prend la forme écrite ou orale sur différentes scènes. Les réflexions sur la problématique d'une identité africaine fragmentée et mouvante contenues dans cet ouvrage sont nourries par les contributions de spécialistes de plusieurs domaines étudiés dans le cadre interdisciplinaire de la première manifestation scientifique internationale organisée par le Réseau de recherche Discours d'Afrique.

Alpha Ousmane Barry est enseignant chercheur au Laseldi (Université de Franche-Comté). Spécialisé en analyse du discours et communication politique, il est l'auteur de : *Pouvoir du Discours, Discours du Pouvoir, L'art oratoire chez Sékou Touré, de 1958 à 1984*, Paris, L'Harmattan, 2002 ; *Parole fûtée, peuple dupé. Discours et révolution chez Sékou Touré*, Paris, L'Harmattan, 2003. Il a coordonné le n° 18 de la revue *Semen* intitulée *De la culture orale à la production écrite : littératures africaines*, Presses universitaires de Franche-Comté, 2004.

Archive, Bases, Corpus 4



MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME
ET DE L'ENVIRONNEMENT
CLAUDE NICOLAS LEDOUX



9 782848 672670

Prix 14 euros TTC

Presses universitaires de Franche-Comté

ISBN: 978-2-84867-267-0

ISSN: 1771-8996